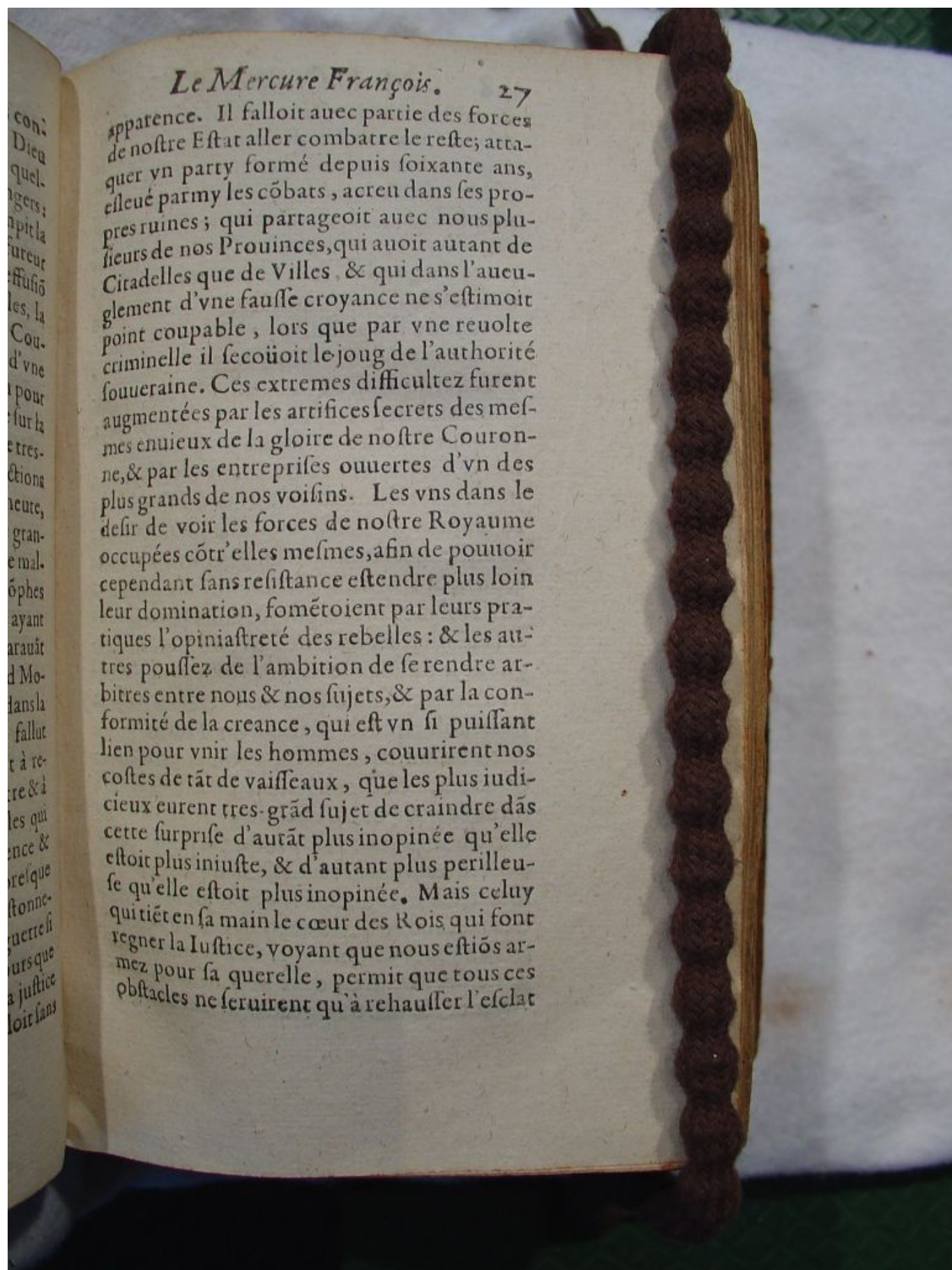


1634_027.jpg



1634_715.jpg



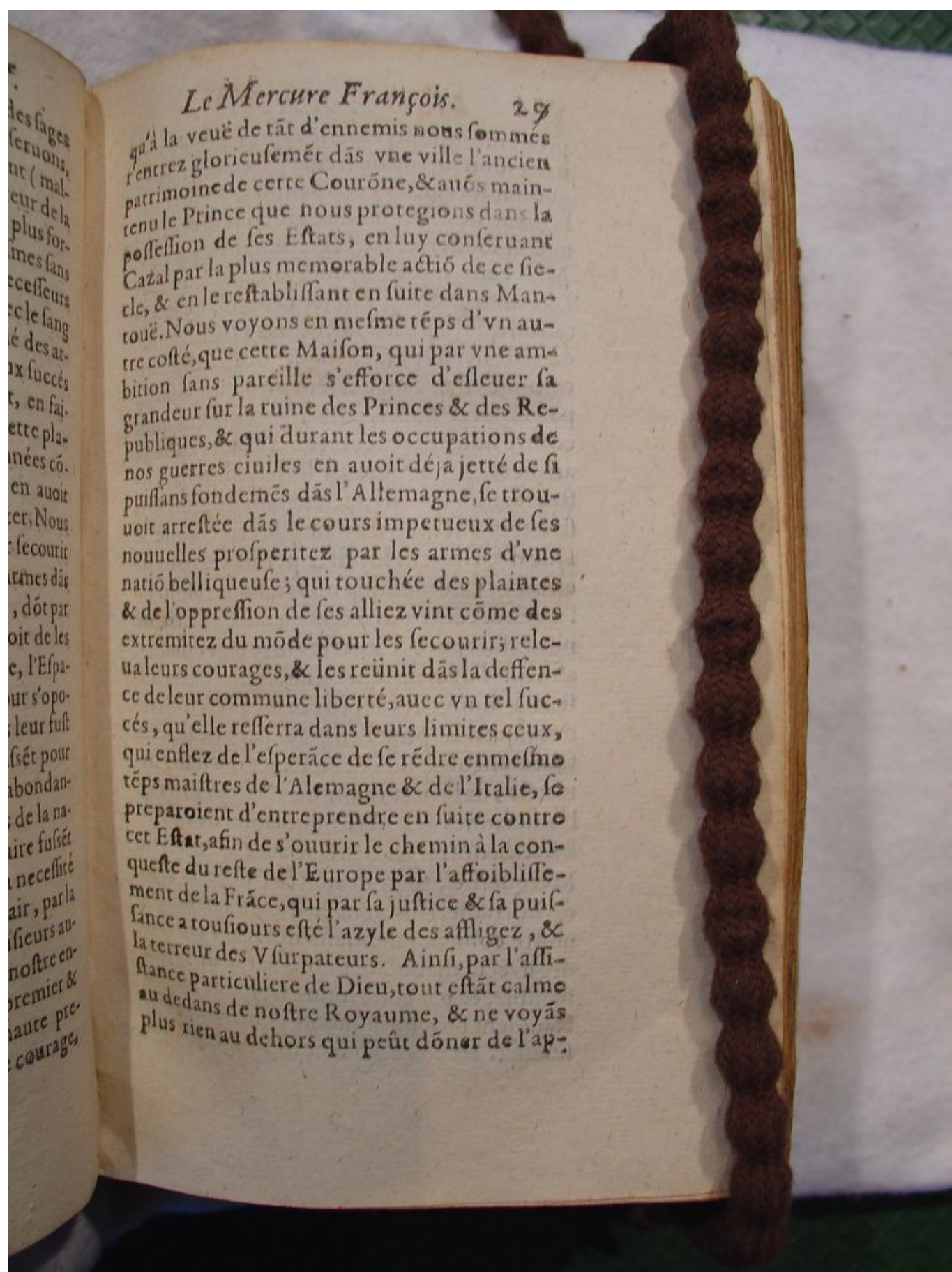
1634_028.jpg



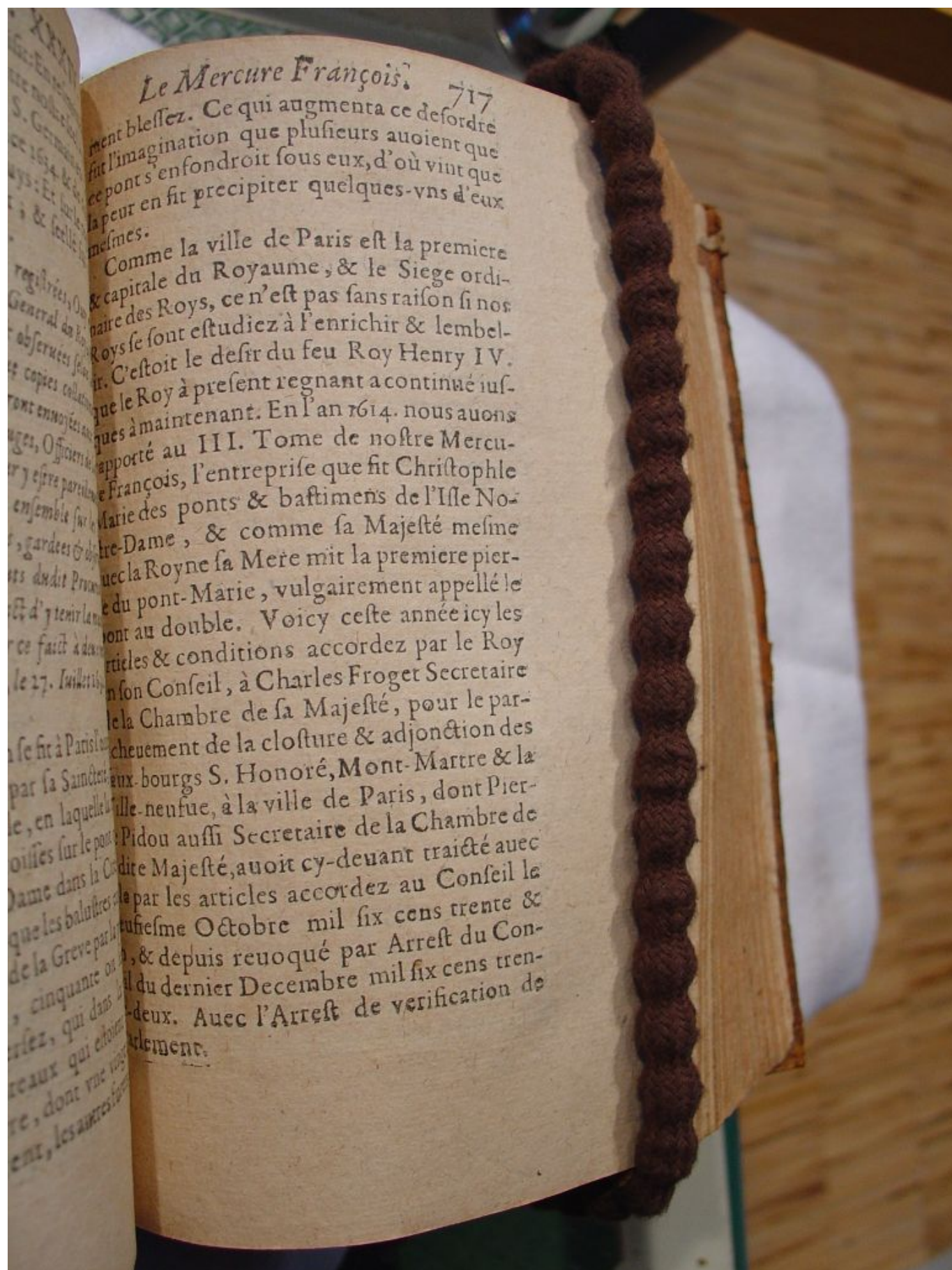
1634_716.jpg



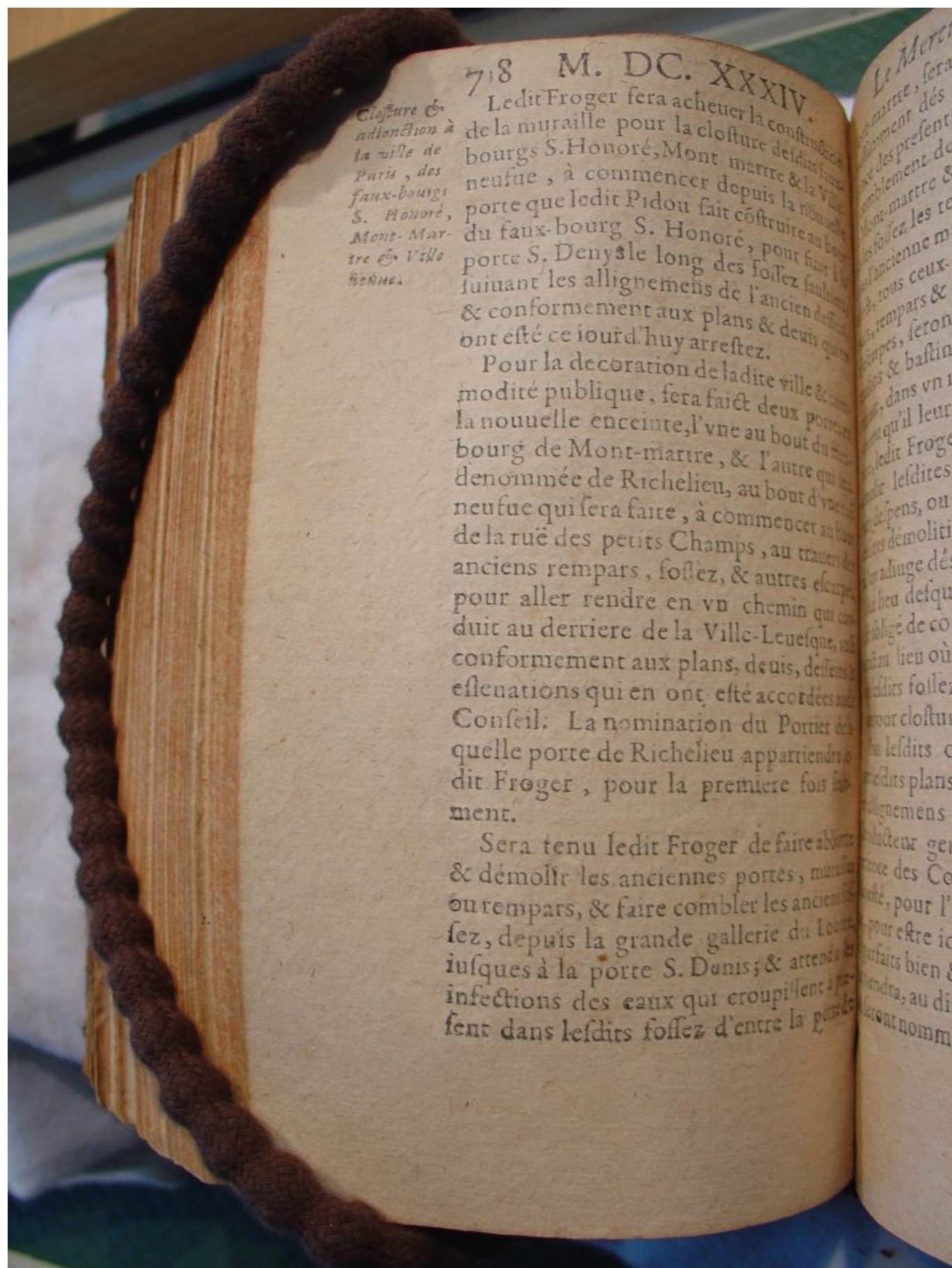
1634_029.jpg



1634_717.jpg



1634_718.jpg



*Cloſure &
addition à
la ville de
Paris, des
faux-bourgs
S. Honoré,
Mont-Mar-
tre & Ville
neuve.*

718 M. DC. XXXIV.

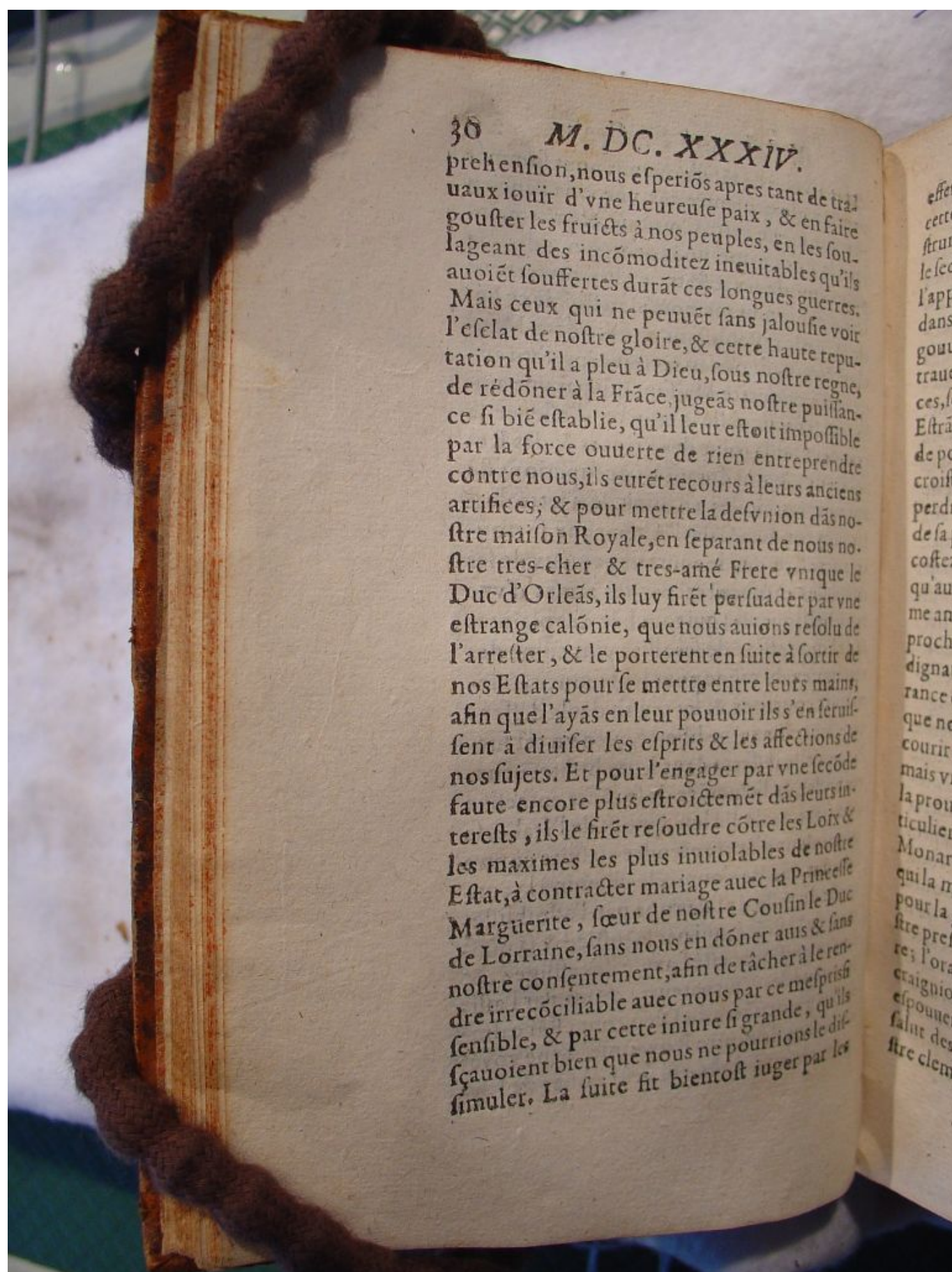
Ledit Froger fera acheuer la conſtruction de la muraille pour la cloſture deſdits faux-bourgs S. Honoré, Mont-martre & la Ville-neuve, à commencer depuis la riuſſe de la porte que ledit Pidou fait coſtruire au bout du faux-bourg S. Honoré, pour finir à la porte S. Denys le long des foſſez ſauſſons ſuivant les allignemens de l'ancien deſſein & conformement aux plans & deuis qui ont eſté ce iour d'huy arreſtez.

Pour la decoration de ladite ville & commodité publique, fera faiſre deux portes en la nouvelle enceinte, l'une au bout du faux-bourg de Mont-martre, & l'autre qui ſera dénommée de Richelieu, au bout d'une neuue qui ſera faite, à commencer au bout de la rue des petits Champs, au trauers des anciens rempars, foſſez, & autres eſcarpes pour aller rendre en vn chemin qui conduit au derriere de la Ville-Leueſque, conformément aux plans, deuis, deſſeins & eſſenations qui en ont eſté accordées au Conſeil. La nomination du Portier de laquelle porte de Richelieu appartiendra audit Froger, pour la premiere fois ſeulement.

Sera tenu ledit Froger de faire abbatre & démolir les anciennes portes, murailles ou rempars, & faire combler les anciens foſſez, depuis la grande gallerie du Louuſe iuſques à la porte S. Denis; & attendre les infections des eaux qui croupiſſent à preſent dans leſdits foſſez d'entre la porte de

*Le Mercu-
re, ſera
nommé, dès
ce des preſents
combler de
Mont-martre &
des foſſez les te
l'ancienne mu
raille, tous ceux-
ci, rempars &
eſcarpes, ſeron
& baſtim
dans vn m
qu'il leur
ledit Froger
leſdites
deſpens, ou
démoliti
adiuge des
lieu deſqu
de co
lieu où
leſdits foſſez
pour cloſtur
leſdits o
leſdits plans
allignemens
général
des Co
pour l'e
pour eſtre ie
faits bien &
audra, au di
ont nomm*

1634_030.jpg



38 M. DC. XXXIV.
 prehension, nous esperiōs apres tant de tra-
 uaux iouir d'une heureuse paix, & en faire
 gouster les fruiets à nos peuples, en les sou-
 lageant des incōmoditez inēuitables qu'ils
 auoiēt souffertes durāt ces longues guerres.
 Mais ceux qui ne pēuēt sans jalousie voir
 l'esclat de nostre gloire, & cette haute repu-
 tation qu'il a pleu à Dieu, sous nostre regne,
 de redōner à la Frāce, jugeās nostre puissan-
 ce si biē establie, qu'il leur estoit impossible
 par la force ouuerte de rien entreprendre
 cōtre nous, ils eurent recōurs à leurs anciens
 artifices; & pour mettre la desvñion dās no-
 stre maison Royale, en separant de nous no-
 stre tres-cher & tres-ami Frere vñique le
 Duc d'Orleās, ils luy firēt persuader par vne
 estrange calōnie, que nous auions resolu de
 l'arrester, & le portèrent en suite à sortir de
 nos Estats pour se mettre entre leurs mains,
 afin que l'ayās en leur pouuoir ils s'en seruī-
 sent à diuiser les esprits & les affectiōns de
 nos sujets. Et pour l'engager par vne secōde
 faute encore plus estroictemēt dās leurs in-
 terests, ils le firēt resoudre cōtre les Loix &
 les maximes les plus inuolables de nostre
 Estat, à contracter mariage avec la Princeesse
 Marguerite, sœur de nostre Cousin le Duc
 de Lorraine, sans nous en dōner aui & sans
 nostre consentement, afin de tacher à le ren-
 dre irrecōciliable avec nous par ce mespris-
 sensible, & par cette iniure si grande, qu'ils
 scauoient bien que nous ne pourrions le dis-
 simuler. La suite fit bientoist iuger par les

effect
 cette
 strun
 le sed
 l'app
 dans
 gouu
 traue
 ces, se
 Estrāg
 de po
 croist
 perde
 de sa p
 costez
 qu'auc
 me am
 proche
 dignat
 rance c
 que no
 courir
 mais vr
 la prom
 ticulier
 Monar
 quila m
 pour la g
 stre pres
 re; l'ora
 etaignoi
 espouuer
 salut des
 stre clem

1634_719.jpg



1634_031.jpg

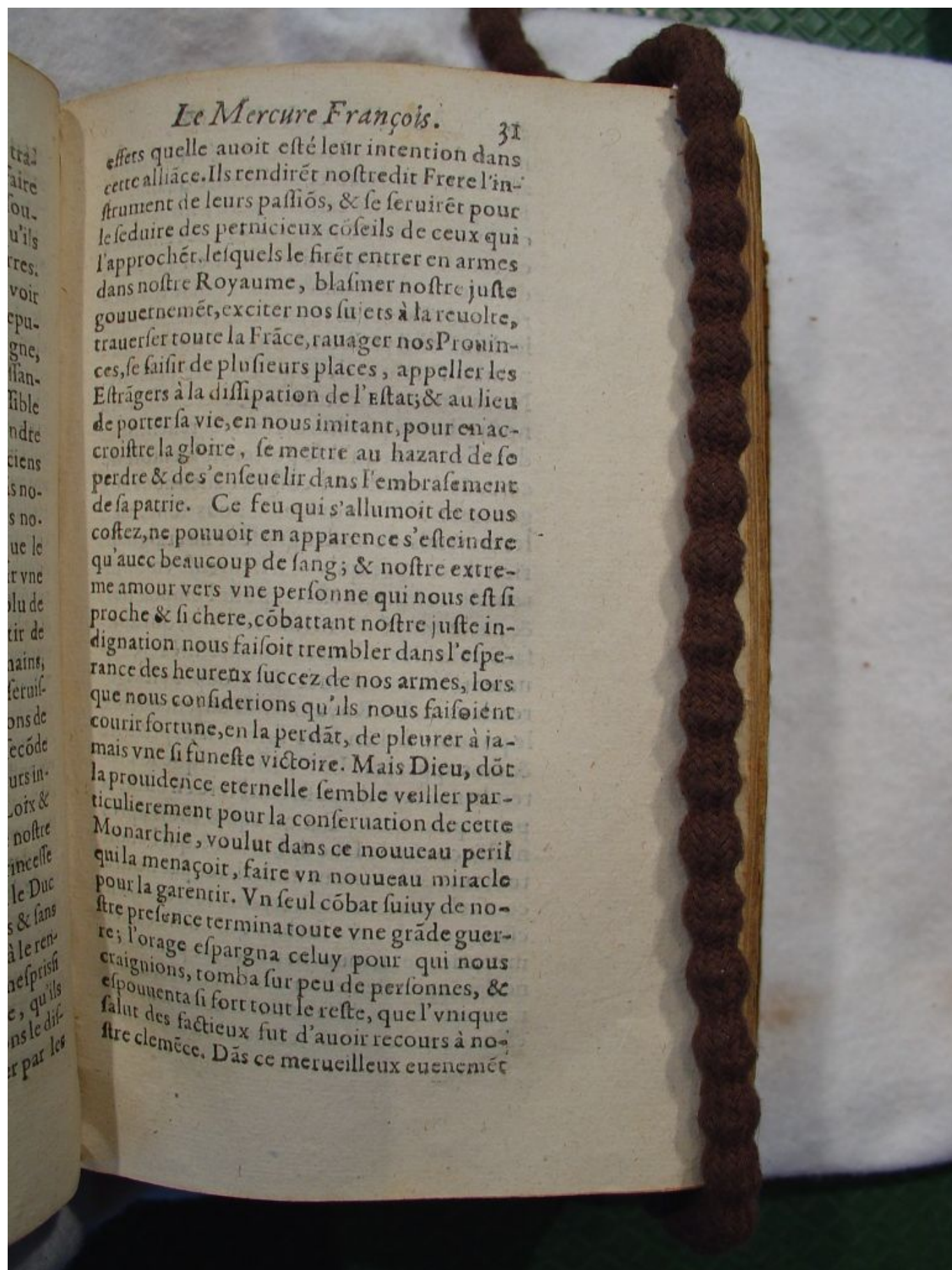


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan